

GEL du 19 au 29 avril 2017

- sur pertes de récolte sur fruits : kiwis, pommes, prune d'ente, châtaignes, noix
- sur pertes de fonds sur jeunes plants de vignes

Nous vous invitons à télédéclarer votre demande via le logiciel **TELECALAM** accessible à l'adresse : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr> du 1^{er} au 30 mars 2018.

Pour faire les démarches, pensez à vous munir des documents suivants :

- votre numéro SIRET
- votre code Télépac 2017, si vous en avez un
- les attestations d'assurance « risque incendie » ou « risque grêle » en vigueur au moment du sinistre
- les données relatives à la surface par âge de vergers de pommiers, pruniers d'ente, châtaigniers, noyers et kiwis.
- les factures de livraison auprès des coopératives ou autres organismes de collecte
- **pour les pertes de fonds** : la facture d'achat des plants de vignes
- votre comptabilité attestant de l'exactitude des volumes déclarés pour les ventes directes
- un RIB s'il est différent de celui déjà transmis à la DDT
- toutes les données relatives à l'ensemble de vos cultures sur la base de votre déclaration PAC 2016.
- toutes les données relatives à vos élevages : pour les animaux destinés à rester sur l'exploitation, il s'agit des **effectifs au 19 avril 2017**. Pour les ventes animaux, il s'agit du nombre d'animaux **vendus en 2016**
- votre adresse mail

Ces documents sont nécessaires pour faire la télédéclaration. Ils devront être mis à la disposition de la DDT en cas de contrôle.

Vous devrez transmettre à la DDT les documents suivants :

- **Pour les pertes de fonds** : la facture d'achat des plants de vignes
- un RIB s'il est différent de celui déjà présent dans Télécalam

Vous munir de la note d'accompagnement à la saisie pour effectuer la télédéclaration.

Afin de vous aider à saisir votre demande, certains libellés dans la téléprocédure sont différents des noms couramment utilisés : prenez soin de bien respecter la nomenclature ci-dessous :

code	Libellé terrain	Libellé Calamnat
Productions végétales		
91831	Châtaignes et marrons ; densité < 150 arbres	Châtaignier bouche
91832	Châtaignes et marrons ; intensifs > 150 arbres	Châtaignier industrie
92752	Fraise hors sol	Fraisier ronde sous abri froid hors sol
94551	Pommiers 3 ans zone limousine	Pommier bicolore bouche
94553	Pommiers 4 et 5 ans zone limousine	Pommier bouche
94558	Pommiers plus de 5 ans Zone limousine	Pommier golden bouche
94550	Pommiers 3 ans reste du département	Pommier
94567	Pommiers 4 et 5 ans reste du département	Pommier rouge
94564	Pommiers plus de 5 ans reste du département	Pommier irrigué
94554	Pommiers bio	Pommier bouche bio
93281	Luzerne déshydratée	Luzerne
94802	Prunier d'ente bio jeune verger (5 à 7 ans)	Prunier d'ente labellisé(e)
Productions animales		
93503	Vaches nourrices produisant du veau sous la mère	Vaches nourrices (allaitantes) labellisées
93601	Vaches nourrices produisant broutard	Vaches nourrices (allaitantes)
91327	Mâle broutard	Mâles et femelles : Broutards race à viande ou animaux de repousse 3 mois à 1 an
92308	Génisses broutarde	Génisses race à viande engraissement de moins d'1 an
91318	Veaux de boucherie (sans DPU)	Veaux de boucherie non élevés au pis (intégration)
91306	Bovin reproducteur mâle	Taureau
91315	Bovin reproducteur femelle	Reproducteurs Bovins allaitants (UPRA)
93309	Poulets fermiers bio préparé vente directe	Poulets fermiers bio
93304	Poulets produit en OP bio	Poulets bio
92002	Dindes Standard	Dindes industrielles
92008	Dindes label	Dindes fermières labellisées

En cas de doute sur la nature des données à saisir, n'hésitez pas à appeler la DDT ou vos Organismes de Producteurs et Coopératives